

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi-d'Amherst, le 8 décembre 2014

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du canton d'Amherst tenue le 8^e jour du mois de décembre 2014, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Denise Charlebois
Carole Martineau	Yves Duval

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

Les membres du conseil et l'assemblée présente ont gardé une minute de silence à la mémoire de monsieur Camille Lévesque décédé récemment.

RÉFLEXION DU MOIS : C'est avec la logique que nous pouvons mais c'est avec l'intuition que nous trouvons (Henri Pointcarré)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 8 décembre 2014

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 10 novembre 2014
Résolutions numéros 193-14 à 210-14 inclusivement
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de novembre 2014
 - 4.01- Déboursés du 01/11/2014 au 30/11/2014 pour un montant total de 242 275,46 \$ et rémunérations du personnel et des membres du conseil pour un montant de 40 100,56 \$.
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
 - 6.01- Bornes interactives, résolution pour signature de l'entente et désignation d'une personne ressource
 - 6.02- Projet de Bowmore Exploration pour carrière de silice sur le territoire
 - 6.03- Opérations forestières de H. Leggett et fils secteurs au Loup et du Lac-des-Mauves : compte-rendu de la rencontre avec R. Leggett le 24/11/2014
 - 6.04- Renouvellement de l'adhésion à Québec municipal pour 2015

6.05- Article 110.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dépôt d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme de Brébeuf

6.06- Bell Canada, dépôt de l'estimation pour le déplacement de poteaux dans le secteur du Lac-de-la-Sucrierie

6.07- Projet TPI au lac Clément- aménagement d'un stationnement. Demande d'autorisation à la MRC des Laurentides

6.08- Dossier 9807-39-6210, mise en demeure écoulement des eaux de surface. Résolution pour mandat à Dubé Guyot inc. avocats

6.09- Demande d'appui de François Lafleur pour acquisition du terrain loué au Lac Rognon

6.10- Résolution confirmant l'engagement de madame Bernadette Ouellette au poste de dga

6.11- Dépôt des tableaux et suivi des divers projets

6.12- Demande d'appui pour l'implantation d'une super-clinique

6.13- Avis public, calendrier des séances du conseil en 2015

6.14- Analyse de la rémunération globale, résolutions pour ajustement de la rémunération et politique de travail

6.15- Résolution autorisant le transfert d'une partie de l'excédent au fonds général

6.16- Association des propriétaires du Lac-Rognon. Résolution autorisant le transfert du surplus réservé pour les travaux sur le chemin du Lac-Rognon

6.17- Résolution pour les heures d'ouverture du bureau durant la période des Fêtes

7- Sécurité publique

7.01- Suivi des dossiers incendie

7.02- Schéma de couverture de risques et plan de mise en œuvre local
Inventaire et régie intermunicipale. Résolution pour l'adoption du plan

7.03- Visites de préventions résidentielles

7.04- Plan des mesures d'urgence

7.05- Dépôt du rapport mensuel de la Sûreté du Québec

7.06- Réponse de la municipalité de Huberdeau concernant notre demande d'entraide automatique

8- Travaux publics-voirie

9- Hygiène du milieu & environnement

9.01- Renouvellement de l'entente sur la collecte et le transport des matières résiduelles avec la municipalité de Brébeuf

9.02- Contrôle et captures des chiens et chats errants, nouvelles règles et normes applicables

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

10.01- Demande de dérogation mineure DM-06-2014 : propriétaires du chemin de la Montagne- réduction de l'emprise d'un chemin à 6,22 mètres au lieu de 15 mètres

10.02- Demande de dérogation mineure DM 07-2014 : 405, chemin du Lac-Rognon- demande d'autorisation pour démolition et reconstruction

10.03- Demande de dérogation mineure DM 08-2014 : 739, chemin du Lac-Cameron- installation d'un sauna dans la bande riveraine

10.04- Autre(s) dossier(s)

11- Loisirs et culture

11.01-Projet d'embauche d'un technicien en loisirs en 2015 pour les municipalités de la zone Ouest

12- Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de question(s)

15- Levée de la séance

RÉS 211-14 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à la majorité.

RÉS 212-14 : PROCÈS-VERBAL

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 10 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.
Résolutions numéros 193-14 à 210-14 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

RÉS 213-14 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2014

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil ratifie les déboursés du mois de novembre 2014 pour un montant total de 282 376,02 \$.

Adoptée à la majorité.

RISTOURNE DE LA MMQ POUR 2014

La MMQ a consenti à ses membres une ristourne de 18,5 millions de dollars en 2014. La part qui sera versée à la municipalité sera connue en janvier prochain.

PREMIÈRE ÉDITION DE SPORTS MOTORISÉS AMHERST-SMA, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Les Loisirs de St-Rémi organisent pour les 21 et 22 février 2015 une fin de semaine de compétitions de sports motorisés d'hiver en collaboration avec Grand Prix sur Glace de Moto & Vtt de Mont-Laurier. Une demande d'aide financière a été présentée à cet effet. Le Conseil évaluera la demande en janvier 2015.

RÉS 214-14 : RÉSOLUTION D'APPUI – MAINTIEN DU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA FAUNE DANS LE CENTRE DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la responsabilité d'application des lois et règlements régissant la faune et la protection des territoires fauniques est une obligation qui incombe au Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les Laurentides constitue la première région au Québec avec des dépenses de 193 millions de dollars et 1311 emplois liés à la pêche, à la chasse et au piégeage, et que cette économie fondée sur la ressource faunique doit être protégée;

ATTENDU QUE les agents du bureau local de Labelle ont vu leurs effectifs être réduits à une seule équipe de deux agents et que le ministère envisagerait la fermeture du bureau de Labelle;

ATTENDU QUE la territoire du centre des Laurentides couvert par le bureau de Labelle est d'une superficie de 5 600 km carrés et constitué de 2 MRC, de 12 municipalités de Mont-Tremblant à Lac-Saguay, du plus grand parc national du sud du Québec, de 2 réserves fauniques, de 2 Z.E.C., de 8 pourvoies et de terres publiques;

ATTENDU QUE la fermeture du bureau de Labelle engendrerait un surplus de travail aux effectifs déjà réduits de Mont-Laurier et de Saint-Jérôme, distants de 185 km et que cela engendrerait des délais de réponse inacceptables pour les services de lutte au braconnage et de protection des citoyens envers la faune sauvage.

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil de la municipalité d'Amherst demande un engagement formel à maintenir le Service de la Protection de la Faune dans le centre des Laurentides en y conservant un bureau local constitué d'un minimum de 8 agents.

Adoptée à la majorité.

GRANDE MANIFESTATION POUR L'AVENIR DE NOTRE RÉGION, INVITATION DU DÉPUTÉ M. SYLVAIN PAGÉ À PARTICIPER

Le Député de Labelle, M. Sylvain Pagé, invite par voie de communiqué la population à participer à une grande manifestation contre les mesures d'austérité mises en place par le gouvernement. Cette manifestation se tiendra jeudi le 11 décembre dès 11h30 à Mont-Laurier.

SUIVI DE LA DEMANDE DE PARTAGE DE COÛTS DES ÉCOCENTRES

Une rencontre est prévue pour le 17 décembre 2014 à la MRC des Laurentides afin d'évaluer l'impact des coûts.

RÉS 215-14 : ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À L'IMPLANTATION DE BORNES INTERACTIVES – AUTORISATION POUR SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QU'un projet de déploiement de bornes interactives est en cours sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se veut une initiative visant à renforcer le caractère identitaire et à créer un sentiment d'appartenance régional par la mise en valeur des différentes vocations et activités sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait la promotion de l'offre de l'agrotourisme, des arts et des événements se déroulant dans les villes et municipalités du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des bornes interactives se fera dans les villes et municipalités intéressées;

CONSIDÉRANT QUE deux bornes interactives seront implantées sur le territoire de la municipalité d'Amherst et qu'il est important de convenir par écrit du rôle et des responsabilités de chacun dans le cadre de ce projet;

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil de la municipalité d'Amherst autorise la signature du protocole d'entente à intervenir avec la MRC des Laurentides dans le cadre du projet de bornes interactives.

Que le maire M. Bernard Lapointe et le directeur général M. Bernard Davidson soient mandatés pour signer le protocole d'entente au nom de la Municipalité.

Que Mme Mylène Charlebois, adjointe administrative, soit nommée comme personne ressource chargée de la coordination du projet d'implantation de bornes sur le territoire de la Municipalité et que M. Bernard Davidson agisse à titre de substitut.

Adoptée à la majorité.

RÉS 216-14 : PROJET DE BOWMORE EXPLORATION POUR CARRIÈRE DE SILICE SUR LE TERRITOIRE

Considérant que le 13 novembre 2014, Monsieur Paul A. Dumas, président de la compagnie Bowmore Exploration Itée, nous a informé de leur intention d'explorer l'extraction de silice dans les zones 26-F, 27-F, 31-F, 33-V, 39-V, 40-V & 34-M identifiées au plan d'urbanisme de la Municipalité;

Considérant que dans plusieurs de ces zones l'usage lié à l'extraction n'est pas autorisé;

Considérant que la compagnie n'a déposé aucun plan d'affaires ni d'étude environnementale sérieuse;

Considérant la non acceptabilité sociale d'un tel projet;

Considérant la présence du corridor aérobique régional sur une partie du territoire visé par l'exploration;

Considérant l'occupation actuelle du territoire visé par cette demande;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron,

QUE le Conseil refuse la demande de Bowmore exploration ltée de procéder à l'exploration minière visant l'extension de l'extraction de silice et que copie de cette résolution soit envoyée au CLD Laurentides, à Monsieur Kevin Davignon à la Municipalité régionale de comté des Laurentides et à Kanata Tremblant.

Adoptée à l'unanimité

OPÉRATIONS FORESTIÈRES DE H. LEGGETT & FILS SUR LE TERRITOIRE DE LA MINERVE – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE TRANSPORT DU BOIS

Le forestier H. Leggett & Fils a obtenu en 2013 du MRN un contrat de coupe de bois sur le territoire de La Minerve prévoyant le transit du bois par le chemin du Lac-de-la-Sucrerie. Le conseil s'y oppose considérant qu'un règlement est en vigueur interdisant le transport des véhicules lourds sur le chemin de Vendée.

RÉS 217-14 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC-MUNICIPAL POUR 2015

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la Municipalité renouvelle son adhésion à Québec Municipal pour l'année 2015 au coût de 321,93, taxes incluses.

Adoptée à la majorité

DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF

Conformément à l'article 110.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Brébeuf nous a transmis une copie du règlement modifiant son plan d'urbanisme.

DÉPÔT DE L'ESTIMATION DE BELL CANADA POUR LE DÉPLACEMENT DE DEUX POTEAUX

L'estimation des coûts de Bell Canada pour le déplacement de deux poteaux sur le chemin du Lac-de-la-Sucrerie est de 13 368,34 \$ ce qui est beaucoup trop onéreux. Le directeur général est à la recherche d'une solution pour réduire les frais.

RÉS 218-14 : DEMANDE D'AUTORISATION À LA MRC DES LAURENTIDES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET TPI LAC CLÉMENT

Considérant qu'un parc a été aménagé dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II, TPI Lac Clément;

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le Conseil demande à la MRC des Laurentides l'autorisation d'aménager un stationnement tel que décrit à la Carte 4 du Plan de mise en valeur.

Adoptée à la majorité.

RÉS 219-14 : MANDAT À DUBÉ GUYOT INC., AVOCATS, POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER NUMÉRO 9807-39-6210

Considérant la mise en demeure reçue de Me Benoit Slythe relativement à l'écoulement des eaux de surfaces au 210 chemin du Pavillon dans le secteur du Lac-de-la-Sucrerie, numéro de dossier au rôle d'évaluation (9807-39-6210);

Considérant que la Municipalité doit donner suite à la dite mise en demeure;

Considérant les échanges antérieurs entre Me Slythe et Me Denis Dubé, procureur représentant la municipalité;

Considérant que Me Slythe, dans une correspondance datée du 8 décembre dernier, propose de trouver une solution dans ce dossier sans passer par la voie judiciaire;

Considérant que dans cette correspondance, le propriétaire des lieux a discuté avec son expert Monsieur Pierre Dumas, ingénieur, et demande une rencontre avec les représentants de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

QUE le Conseil mandate Me Denis Dubé, avocat chez Dubé Guyot inc. afin de représenter la Municipalité dans ce dossier et si nécessaire d'entreprendre toute procédure appropriée et légale nécessaires au règlement de ce litige;

Également de mandater Robert Laurin, ingénieur, à titre de personne ressource pour accompagner Monsieur Daniel Beauchamp, directeur des travaux publics dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 220-14 : ACQUISITION D'UNE TERRE DU DOMAINE DE L'ÉTAT LOT RÉNOVÉ 4 419 722, POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que M. François Lafleur a transmis à la MRC des Laurentides une demande en vue de se porter acquéreur du lot rénové 4 419 722 afin de refaire son installation sanitaire;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil confirme à la MRC des Laurentides qu'il est d'accord avec cette démarche.

Adoptée à la majorité.

RÉS 221-14 : ENGAGEMENT DE MME BERNADETTE OUELLETTE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Considérant que la directrice générale adjointe prendra sa retraite le 30 avril 2015 et que le conseil doit procéder à son remplacement;

Considérant que suite à l'affichage du poste, le comité de sélection a procédé aux entrevues relativement à la sélection d'un ou d'une candidate pour le poste de dga;

Considérant que suite aux entrevues, le comité a recommandé unanimement la candidature de Madame Bernadette Ouellette pour le poste de directrice générale adjointe;

Considérant que le maire Monsieur Bernard Lapointe et le directeur général Monsieur Bernard Davidson ont rencontré Madame Ouellette le 1^{er} décembre dernier afin de convenir de la rémunération et des conditions d'embauche et que ces conditions ont été portées à l'attention du conseil municipal;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Duval

QUE le Conseil retienne la candidature de Madame Bernadette Ouellette pour occuper le poste de directrice générale adjointe à compter du 5 janvier 2015. La rémunération et les conditions de travail sont celles établies le 1^{er} décembre 2014 lors de la rencontre entre le maire, le directeur général et Madame Bernadette Ouellette, le tout tel que plus amplement spécifié au document daté du même jour et signé par le maire et le directeur général. Un contrat de travail précisant les conditions et obligations sera entériné ultérieurement entre les parties concernées.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DES TABLEAUX ET SUIVI DES DIVERS PROJETS POUR 2014

Les tableaux représentant les différents projets de l'année 2014, leur échéancier et l'avancement des travaux ont été déposés au Conseil municipal.

RÉS 222-14 : DEMANDE POUR L'IMPLANTATION D'UNE SUPER-CLINIQUE À MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre Philippe Couillard a promis, si son parti était élu, de créer une cinquantaine de super-cliniques au Québec pour désengorger le système de santé;

CONSIDÉRANT QUE ce service est plus nécessaire que jamais avec l'augmentation de la population, l'achalandage touristique et les nombreux événements qui attirent un grand nombre de visiteurs à l'année;

CONSIDÉRANT QUE les médecins desservant la communauté tant de la Ville de Mont-Tremblant que des municipalités limitrophes sont insuffisants;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une super-clinique comportant des services spécialisés et d'imagerie serait un atout important dans le processus de recrutement de médecins, des services offerts à la population et comblerait plusieurs besoins de la grande région de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des demandes de plusieurs municipalités environnantes pour l'implantation d'une super-clinique afin de répondre aux besoins toujours grandissants et régler ainsi une situation préoccupante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Carole Martineau et résolu,

Que la Municipalité d'Amherst appuie la Ville de Mont-Tremblant dans sa demande au gouvernement provincial de considérer l'implantation d'une super-clinique sur son territoire dans un avenir rapproché afin de répondre aux besoins susmentionnés.

Adoptée à la majorité.

RÉS 223-14: CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015 qui se tiendront le deuxième lundi de chaque mois, sauf pour le mois d'octobre, et qui débiteront à 19h30 :

12 janvier 2015	9 février 2015	9 mars 2015	13 avril 2015
11 mai 2015	8 juin 2015	13 juillet 2015	10 août 2015
14 septembre 2015	13 octobre 2015	9 novembre 2015	14 déc. 2015

Que les séances de juin et de novembre se tiennent au Centre Cyrille-Garnier au 1814 du Village à Vendée.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

RÉS 224-14 : AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION

Considérant que le conseil municipal a mandaté la firme Amyot Gélinas pour la réalisation d'une analyse comparative de la rémunération globale des employés dans un marché régional similaire à Amherst;

Considérant que suite au dépôt par la firme Amyot Gélinas de l'analyse comparative de rémunération globale un comité de travail composé de Madame Carole Martineau, conseillère, de Monsieur Yves Duval, conseiller et du directeur général Monsieur Bernard Davidson a été créé afin d'analyser, de comparer les différents postes et de faire les recommandations appropriées au conseil municipal pour chaque poste;

Considérant que le 23 novembre 2014 le comité a déposé un tableau comprenant cinq échelles de rémunération ;

Considérant que chaque poste a été classé en fonction de la qualification, de l'expérience, de la formation, de la description des tâches ajustée en fonction de la structure de la municipalité et de l'ancienneté de chaque employé,

Considérant les recommandations proposées pour chaque poste par le comité, les dites recommandations étant surlignées en rouge sur un tableau Excel daté du 23 novembre 2014 lequel est dûment signé par le maire et le directeur général;

Considérant que le tableau a été déposé au conseil municipal lors d'une rencontre de travail avec les explications et précisions pertinentes;

Il est proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

QUE le Conseil entérine unanimement les recommandations du comité de travail et autorise l'ajustement de la rémunération de l'ensemble du personnel rétroactivement au premier janvier 2014 tel que convenu.

Adoptée à l'unanimité

RÉS 225-14 : MISE EN VIGUEUR D'UNE POLITIQUE DE TRAVAIL

Considérant que le conseil municipal a mandaté en novembre 2013 la firme Amyot Gélinas afin de préparer une politique de travail pour l'ensemble du personnel à être implantée en 2014;

Considérant qu'il était convenu que la politique de travail serait adoptée au plus tard le 1er juillet 2014;

Considérant que le comité de travail demande de revoir pour analyser en profondeur le projet de politique et désire revoir et approfondir certains articles de cette politique;

Considérant que le comité ne pourra terminer son travail en 2014 tel que prévu;

Considérant que le conseil municipal ne veut pas pénaliser les employés en ce qui concerne les articles applicables aux vacances, aux congés fériés, aux congés de maladie et l'indemnité pour les périodes de garde;

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

QUE le conseil entérine partiellement la politique de travail et plus précisément les articles 4 a), 4 b) et 5 a) ainsi que l'article à ajouter régissant l'indemnité de garde. Les dispositions précédemment citées s'appliquent rétroactivement au premier juillet 2014. L'article applicable à l'indemnité de garde des employés aux travaux publics affectés aux travaux d'entretien des chemins en hiver ainsi que pour les premiers répondants s'appliquent à compter de la présente. Le conseil autorise le personnel responsable pour faire les ajustements appropriés.

Adoptée à l'unanimité.

RÉS 226-14 : APPROPRIATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Considérant qu'un montant de 26 000 \$ a été affecté aux activités d'investissement pour la réfection du terrain de balle en provenance de l'excédent de fonctionnement non affecté;

Considérant qu'un excédent de 6 635,80 \$ est anticipé aux activités d'investissements au 31 décembre 2014;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que l'excédent des activités d'investissement au 31 décembre 2014 soit affecté aux activités de fonctionnement 2014.

De plus, que le Conseil autorise l'affectation en provenance de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant suffisant pour couvrir tout déficit de l'exercice financier 2014.

Adoptée à la majorité.

RÉS 227-14 : AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES POUR TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURS SUR LE CHEMIN DU LAC-ROGNON

Considérant que le coût net des travaux de réfection du chemin forestier du Lac-Rognon s'élèvent à 67 619,38 \$;

Considérant que ces travaux sont entièrement à la charge des propriétaires concernés;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Qu'un montant de 55 766,63 \$ en provenance de l'excédent affecté réservé au chemin du Lac-Rognon et une somme de 11 852,75 \$ en provenance des activités de fonctionnement (taxes spéciales chemin du Lac-Rognon) soient affectés aux activités d'investissements.

Adoptée à la majorité.

RÉS 228-14 : OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DE FÊTES

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le Conseil adopte l'horaire suivant pour l'ouverture du bureau municipal durant la période des Fêtes :

Ouvert aux heures régulières les 22, 23, 29 et 30 décembre 2014 et jusqu'à 12h00 les 24 et 31 décembre.

Fermé les 25 et 26 décembre 2014 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2015.

Adoptée à la majorité.

SUIVI DES DOSSIERS DU SERVICE DES INCENDIES

Toutes les formations pour 2014 sont complétées avec succès.

Les visites de prévention résidentielle pour 2014 se termineront au cours de la semaine.

RÉS 229-14 : ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil adopte le plan de mise en œuvre local tel que déposé par le directeur du service d'incendie M. Yves Duval.

Adoptée à la majorité.

RÉS 230-14 : ADOPTION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil adopte le plan des mesures d'urgence tel que déposé.

Adoptée à la majorité.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA SÛRETÉ QU QUÉBEC

Le mois d'octobre a été particulièrement chargé principalement à cause de 12 vols par effraction sur le chemin de la Pourvoirie-Baroux. Le rapport complet est disponible au bureau municipal pour consultation.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU CONCERNANT NOTRE DEMANDE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE

La municipalité d'Huberdeau a refusé notre proposition d'entraide automatique de jour en protection contre l'incendie dans le secteur de Rockway-Valley.

RÉS 231-14 : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF

Considérant que l'entente intermunicipale relative au service de collecte et de transport des matières résiduelles avec la Municipalité de Brébeuf se renouvellera le 1^{er} juillet 2015;

Considérant qu'un projet de régie régionale pour la collecte et le transport des matières résiduelles est présentement à l'étude;

Considérant que, de ce fait, le Conseil désire renouveler annuellement la dite entente soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le paragraphe 2 de l'article 18 de l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Brébeuf et la Municipalité d'Amherst relativement au service de collecte et de transport des matières résiduelles soit modifié en ce sens.

Adoptée à la majorité.

RÉS 234-14 : SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC M. MARC MARIER POUR LA CAPTURE ET LA GARDE DES CHIENS ET CHATS ERRANTS SUR LE TERRITOIRE

Considérant que le contrôleur des animaux errants sur le territoire de la municipalité, M. Marc Marier, fait face à de nouvelles exigences de la part du ministère engendrant des coûts d'exploitation supplémentaires;

Considérant que M. Marier offre ses services à 8 municipalités qui peuvent se partager les coûts d'exploitation;

Considérant qu'une entente de services devra être signée avec M. Marier;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le maire et le directeur général soient mandatés pour signer ladite entente avec M. Marc Marier.

Adoptée à la majorité.

RÉS 235-14 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM06-2014 DU REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM06-2014 présentée par le Regroupement des propriétaires du chemin de la Montagne qui demande à la Municipalité d'acquiescer un chemin avec une emprise de 6,22 mètres au lieu de 15 mètres.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être refusée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Le porte-parole du regroupement M. Robert Bernier explique la situation au Conseil.

Après délibérations du conseil, considérant que le chemin de la Montagne ne répond pas aux normes de la réglementation municipale pour l'acquisition d'un chemin par la Municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la demande de dérogation mineure DM06-2014 soit refusée.

Adoptée à la majorité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM07-2014 DÉPOSÉE PAR DANIEL VANDAL

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM07-2014 présentée par M. Daniel Vandal concernant le 405 chemin du Lac-Rognon.

Considérant que le demandeur doit fournir certains documents pour compléter sa demande, celle-ci sera étudiée à la réunion du CCU de janvier 2015.

RÉS 236-14 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM08-2014 PRÉSENTÉE PAR ROGER DESAUTELS ET DANIE DUBREUIL

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM08-2014 présentée par Roger Desautels et Danie Dubreuil concernant le 739 chemin du Lac-Cameron pour l'installation d'un sauna dans la bande riveraine;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être refusée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la demande de dérogation mineure DM08-2014 soit refusée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 237-14 : OFFICIALISATION DE CHEMINS DU DÉVELOPPEMENT KANATA

Considérant que Développement Kanata a déposé une requête afin que soient officialisés les noms de quatre chemins privés existant sur leur développement depuis un an :

- Chemin des Monarques
- Chemin des Sucres d'Antan
- Chemin du Printemps
- Chemin des Hautes-Cimes

Considérant que la demande d'officialisation a reçu une réponse favorable du comité consultatif d'urbanisme et répond à la politique de la municipalité ;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le Conseil accepte ces odonymes et demande à la Commission de toponymie de les officialiser.

Adoptée à la majorité.

RÉS 238-14 : DEMANDE D'OFFICIALISATION DU CHEMIN AUDRÉANNE

Considérant que les propriétaires d'un chemin privé, lot 4 614 750, ont adressé à la Municipalité une requête afin de le nommer chemin Audréanne;

Considérant que le CCU recommande de refuser cette demande qui ne répond pas aux critères de la Municipalité;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la demande soit refusée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 239-14 : PROJET DE LOTISSEMENT LOTS 5 609 569, 5 609 570 ET 5 598 589, CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

Considérant que M. Benoît Dagenais a présenté une demande de permis de lotissement des lots 5 609 569, 5 609 570 et 5 598 589 conformément au plan numéro 22877 préparé par Gabriel Lapointe, a.g.;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que la Municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent représentant 4% de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour les unités visées.

Adoptée à la majorité.

RÉS 240-14 : PROJET DE LOTISSEMENT LOTS 5 622 870 ET 5 622 871, CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

Considérant que Troisvert Immeubles Inc. a présenté une demande de permis de lotissement des lots 5 622 870 et 5 622 871 conformément au plan numéro 23147 préparé par Gabriel Lapointe, a.g.;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la Municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent représentant 4% de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour les unités visées.

Adoptée à la majorité.

PROJET D'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN LOISIRS POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA ZONE OUEST

Une autre rencontre des municipalités concernées est prévue au début de 2015.

RÉS 241-14 : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. et dga